

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

AMENDEMENT

N° AS45

présenté par
Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Frappé et Mme Loir

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
